

# Comment Casablanca veut

## • Mobilité, voiries et infrastructures en priorité

## • Le détail du plan de développement 2015-2020

## • Huit conventions adoptées par les élus de la ville

LE conseil de la région du Grand Casablanca vient d'adopter, lors de sa session extraordinaire qui s'est tenue jeudi 23 octobre, huit conventions rela-

tives au plan intégré de développement 2015-2020. Ces dernières font partie des 10 conventions, signées devant le Souverain vendredi 26 septembre (cf. édition du 29 septembre 2014) pour une enveloppe globale de 33,6 milliards de DH. Objectif: faire de la région un véritable hub financier international, améliorer le cadre de vie de ses habitants, et préserver son environnement et son identité.

Les 10 conventions couvrent, rappelons-le, quatre principaux axes. Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie des habitants (2,6 milliards de DH). Ce 1er axe est dédié aux catégories sociales en situation de précarité et aux personnes à besoins spécifiques, en complémenta-

rité avec les programmes de l'INDH. Le second volet vise, quant à lui, le renforcement de la mobilité au niveau de la région (27 milliards de DH) à travers l'extension de la ligne du tramway, le développement du parc d'autobus, l'aménagement des routes urbaines, provinciales et des autoroutes, et la réalisation d'ouvrages d'art et de tunnels. Le 3e axe est consacré à la restructuration des zones industrielles actuelles et l'aménagement de nouvelles zones, de services et de logistique ainsi que l'amélioration du climat d'affaire.

Quant au 4e (2 milliards de DH), il vise la consécration de la place de la région en tant que destination nationale et internationale de commerce et de loisirs,

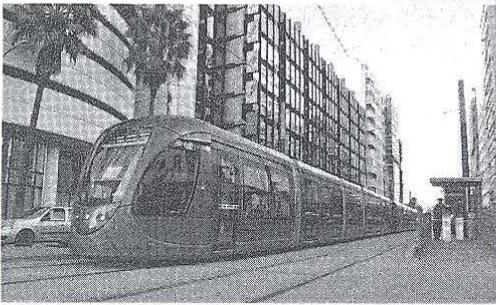
et de zone d'accueil des grandes manifestations. Il est prévu dans ce cadre la construction d'un grand théâtre, d'un village de sport, la mise à niveau du Complexe Mohammed V et de l'espace «La Casablancaise», la réhabilitation du littoral, de la forêt Marchich ainsi que le zoo d'Aïn Sebaâ.

A signaler que ce plan de développement complète les actions prévues dans le cadre du plan d'actions de proximité, lancées au début de l'année par le wali.

Voici le détail des huit conventions adoptées par le Conseil de la région du Grand Casablanca:

### ■ Mobilité et circulation: 16 milliards de DH

C'EST le volet qui s'est accaparé la part du lion dans le plan de développement 2015-2020. La convention a notamment concerné l'extension de la ligne actuelle de tramway vers Anoual, Hay Mohammadi et Aïn Sebaâ sur une longueur de 15 km. La réalisation en mode tramway ou

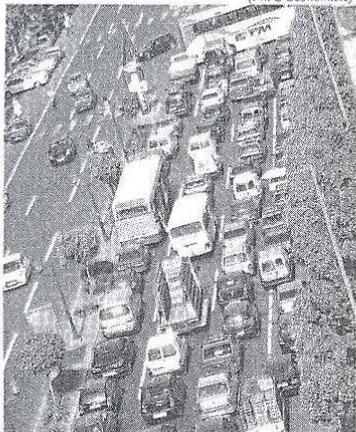


(Ph. L'Economiste)

BHNS (bus à haut niveau de service) des autres lignes prévues dans le cadre du PDU (plan de déplacement urbain) est également au programme. Il s'agit de la ligne Casa-port/Lahraouiyyine, d'une longueur de 14 km et celle de Bd Mohammed VI/Hay Hassani (14 km). Au menu aussi, l'extension de la ligne de tramway actuelle vers Lisassfa (2 km). Quant au métro aérien, qui devait desservir Driss Harti, Mohammed VI et centre-ville, il sera remplacé par un autre mode actuellement à l'étude. Une quinzaine de parkings relais sont aussi prévus pour encourager les usagers à abandonner leurs véhicules. Au final, le réseau prévu pour Casablanca couvrira 80 km environ (en modes tram et BHNS). Le tout pour un coût global de 16 milliards de DH, dont 9,6 milliards en fonds propres et 6,4 milliards par des emprunts. Le financement des fonds propres sera assuré par l'Etat à travers le Fonds d'appui aux réformes du transport urbain et interurbain (FART) à hauteur de 6,7 milliards de DH, la commune urbaine de Casablanca (1,4 milliard de DH) et la région (1,4 milliard).

### ■ Plus de 10 milliards de DH pour les voiries et infrastructures routières

CETTE convention, dont le coût global est estimé à 10,2 milliards de DH, prévoit, entre autres, une liaison routière entre Casa Finance City et l'aéroport Mohammed V, des caméras de vidéosurveillance sur les principales artères de la ville, une autoroute Tit Mellil-Berrechid et l'élargissement de l'autoroute Casablanca-Berrechid (2x3). Une trémie, dont le coût s'élève à 600 millions de DH, sera aussi aménagée au niveau des boulevards Sidi Mohamed Ben Abdellah, Almohades et Zaid ou Ahmeïd (dans la zone de la Marina et de Casa-port). De même, des projets d'aménagement de routes et de voiries sont programmés dans les provinces de Nouaceur, Médiouna et Mohammedia. Un nouveau

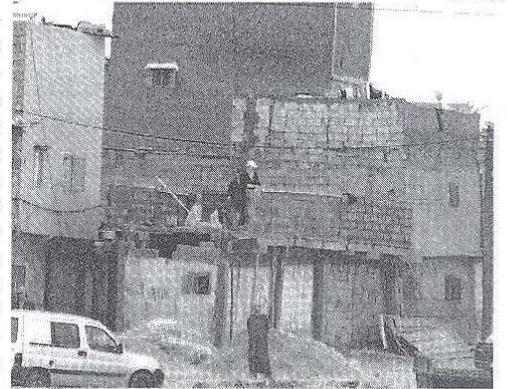


(Ph. L'Economiste)

plan de déplacement urbain (PDU) sera élaboré à l'horizon 2020 afin de remplacer l'ancien qui arrive à échéance.

### ■ Lutte contre l'habitat précaire: 750 millions de DH

LA convention relative à la construction des équipements publics projetés dans le cadre de la lutte contre l'habitat précaire concerne la réalisation de 123 équipements pour un coût global de 750 millions de DH. 425 millions de DH seront consacrés aux équipements nécessaires (écoles, mosquées, centre de santé, centre socio-sportifs...) dans le cadre de la résorption des bidonvilles,



(Ph. Jarfi)

qui s'accapare le plus gros du budget de cette convention. 125 millions de DH seront dédiés aux équipements dans le cadre du programme de lutte contre l'habitat menaçant ruine et 200 millions de DH à la restructuration des quartiers sous-équipés. Parmi les signataires de cette convention figurent notamment les ministères de l'Intérieur, des Finances, de la Santé, de l'Education nationale, du Sport et de la Culture, ainsi que la wilaya du Grand Casablanca, le conseil de la région et le conseil de la ville.

### ■ Qualification sociale: 1,8 milliard de DH

CETTE convention, d'une valeur globale de 1,8 milliard de DH, vise à améliorer l'intégration sociale à travers le renforcement des centres de proximité, l'accompagnement du secteur informel, la réhabilitation des infrastructures de santé, l'accompagnement social des opérations de logement... Le plus gros du budget sera consacré à l'intégration sociale (plus de 1 milliard de DH), le reste sera réparti entre le développement du secteur de la santé (500 millions de DH), la lutte contre la vulnérabilité (360 millions de DH)... C'est la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et le conseil de la région du Grand Casablanca qui prendront en charge la majorité des financements (600 millions de DH chacun), suivis par le ministère de la Santé (250 millions), le ministère de la Jeunesse et du Sport (215 millions).

### ■ Marketing et promotion: 300 millions de DH

CETTE convention ambitionne notamment d'assurer la promotion et la gestion de l'image et du branding de la ville, la réalisation des différents chantiers de développement, l'animation structurelle de Casablanca, la promotion de l'attractivité de la métropole en tant que place financière régionale et internationale ainsi que l'accompagnement de CFC Authority pour la promotion de Casablanca Finance City. C'est «Casa Events et Animation», la SDL créée récemment, qui se chargera de la mise en œuvre de ce programme.

# changer d'ici 2020

## ■ Mise à niveau des infrastructures culturelles et sportives: 1 milliard de DH



LA convention relative à la mise à niveau des infrastructures culturelles, sportives et d'animation porte sur la construction du grand théâtre et d'un village sportif, la mise à niveau du Complexe Mohammed V, de l'espace Casablancaise, de la forêt de Marchich et du parc zoologique Aïn Sebaâ. Le tout pour un montant global de plus de 1 milliard de DH.

## ■ Sauvegarde et valorisation du patrimoine

(Ph. L'Économiste)

LA sauvegarde et la valorisation du patrimoine s'effectueront à travers la création d'un centre urbain à l'échelle de Casablanca, ainsi que la réhabilitation de l'ancienne médina. C'est «Casa patrimoine» qui prendra en charge ce volet pour définir l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la préservation du patrimoine de la métropole.



## ■ Restructuration des quartiers sous-équipés: 2 milliards de DH

La convention relative à la restructuration des quartiers sous-équipés et qui s'élève à plus de 2 milliards de DH, prévoit l'amélioration des conditions d'habitat et le renforcement des infrastructures. Sont concernées par ce programme plus de 56.000 familles qui bénéficieront notamment du renforcement du réseau de raccordement à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement. L'éclairage public et le bitumage des voiries sont également au programme. Plusieurs préfectures de Casablanca contribueront au coût global de ces opérations.